

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2025

Référence
001-2025

Présentation et vote du Compte
Financier Unique (CFU)
COMMUNE et SERVICE DES
EAUX 2024

Nombre de membres		
Afféren ts	Présent s	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE
Le : 03.04.2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 28 mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présent(e)s : Mmes : BORONKAI Katalin, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane. Mrs : COZIEN Anaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, DIRAISON Fabien.

Absent(e)s : M. DANIEL Christophe.

Excusé(e)s : BOURNIGAL Virginie donne procuration à BORONKAÏ Katalin ;
LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory ;
PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien.

Invité : Monsieur Yves MALHOMME, Conseiller aux décideurs locaux, Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

001-2025 – Présentation et Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget de la COMMUNE et SERVICE DES EAUX 2024

Rapporteur : Monsieur Anaud Cozien, adjoint au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune et du Service des Eaux de PLOUYÉ ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune et du Service des Eaux de PLOUYÉ ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour le budget de la COMMUNE et le SERVICE DES EAUX .
Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Budget de la Commune :

2024		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Recettes réalisées	703 828,23	702 583,71
	Restes à réaliser	173 564,41	
Dépenses	Dépenses réalisées	744 367,25	631 006,35
	Restes à réaliser	20 798,77	
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		-40 539,02	71 577,36
Résultats antérieurs reportés (+/-)		75 881,69	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		35 342,67	71 577,36
Solde des restes à réaliser		152 765,64	
Résultat cumulé		188 108,31	71 577,36

Budget du Service des eaux la Commune :

2024		Investissement	Exploitation
Recettes	Recettes réalisées	73 854,28	82 654,08
	Restes à réaliser		
Dépenses	Dépenses réalisées	202 577,49	77 726,94
	Restes à réaliser		
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		-128 723,21	4 927,14
Résultats antérieurs reportés (+/-)		196 124,48	80 279,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		67 401,27	85 206,43
Solde des restes à réaliser			
Résultat cumulé		67 401,27	85 206,43

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire, n'ayant pas pris part au vote,
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune et du Service des Eaux de PLOUYÉ.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.



BORONKAĪ Katalin, Conseillère Municipale



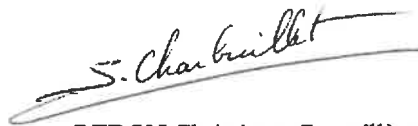
CADIOU Élodie, Conseillère Municipale



CALON Myriam, Conseillère Municipale



CHARBUILLET Stéphanie, Conseillère Municipale



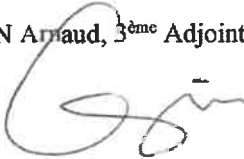
LE FOLL Méline, Conseillère Municipale



REDON Christiane, Conseillère Municipale



COZIEN Arnaud, 3^{ème} Adjoint



DUBOS Jean-Jacques, 2^{ème} Adjoint



LABEYRIE Annick, 1^{ère} Adjointe



DIRAISON Fabien, Conseiller Municipale



Excusé(e)s :

Madame BOURNIGAL Virginie
Messieurs PLASSART Adrien et LE MOIGNE Nicolas

Absent :

DANIEL Christophe